



**REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
*Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana*

-----  
**MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS**  
**PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

## **Avis de Consultation Ouverte**

**N° 117-2025/MTP/PRMP/UGPM-TR**

1. Le **MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Travaux d'urgence pour la réparation de la brèche au PK 82+525 ET 82+550 sur la RNT 33 (Avant Village Brieville)** ".

Les travaux constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ANOSY, Porte 221, 2<sup>è</sup> étage**

Rue : **JULES RANAIVO**

Etage / Numero de Bureau : **2<sup>ème</sup> étage porte 221**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré **MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ANOSY, Porte 221, 2<sup>age</sup>** et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: deux cent cinquante mille Ariary (Ar250 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ANOSY, Porte 221, 2<sup>è</sup> étage** au plus tard le **09/12/2025 à 14 H 35 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- trois millions sept cent quarante mille Ariary (Ar3 740 000.00)

, ou son équivalent en monnaie librement convertible. Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :

- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances
- Soit par Garantie Bancaire
- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du Monsieur le Receveur Général d'Antananarivo.

8. Une visite de lieu est **facultative**



à ..... Le 27/11/2025  
La Personne Responsable des Marchés Publics